

(N° 156.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Benoît Ernest Thaon, garde-convoi à l'Administration des chemins de fer de l'État, à St.-Josseten-Noode-lez Bruxelles.

(Voir le n° 51 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

Par requête adressée à Sa Majesté le 1^{er} mai 1846, le sieur Benoit-Ernest Tahon, garde convoi à l'Administration du chemin de fer, a demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Quieviechain, village français du Département du Nord, et touchant à la frontière Belge, le 4 janvier 1806; il a servi en France jusqu'en 1834, et après avoir obtenu son congé définitif il est venu en Belgique où il a été attaché d'abord comme facteur et ensuite comme conducteur de diligence à l'Administration des Messageries Van Gend, d'où il est passé, en 1842, au service de l'Administration des chemins de fer de l'État.

Le sieur Tahon a épousé une femme Belge, dont il a un enfant, et les certificats qu'il produit, ainsi que les rapports des autorités consultées sont favorables à sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 février dernier, à la majorité de 41 suffrages contre 12.

DE HAUSSY, Rapporteur.